

Trente-huit des 47 sociétés à faire rapport en 1938 l'ont fait en 1937. Huit nouvelles organisations rapportent 1,713 membres et une vieille association, qui n'a pas fait rapport en 1937, comprend 252 membres en 1938. Cinq sociétés avec 2,277 membres en 1937 ne font pas rapport en 1938.

### 30.—Statistiques des Sociétés coopératives de détail, filiales de l'Union Coopérative du Canada, 1931-38.

Année.	Sociétés.	Mem- bres.	Capital.	Fonds de réserve.	Actif en marchan- dises.	Autre actif.	Ventes.	Béné- fices nets.	Dividen- des ver- sés aux ache- teurs.
	nomb.	nomb.	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1931....	23	8,122	574,450	449,467	455,986	955,347	2,874,746	185,116	147,175
1932....	27	8,746	536,245	436,184	443,424	829,866	2,631,515	117,895	111,130
1933....	31	10,100	504,623	360,784	443,489	638,138	2,719,212	106,434	80,220
1934....	33	10,518	515,369	370,388	479,574	728,404	3,353,884	117,722	91,784
1935....	34	11,116	573,957	372,732	503,004	877,634	3,876,195	161,113	130,518
1936....	41	13,696	637,012	365,925	585,240	891,053	4,445,339	209,379	163,952
1937....	45	16,364	809,468	415,703	670,296	1,152,963	5,041,328	229,270	182,790
1938....	47	17,428	886,670	418,486	706,887	1,250,668	5,480,806	264,368	199,201

#### Sous-section 2.—Le crédit coopératif dans le Québec.

Une forme de la coopération qui a obtenu un très grand succès est celle qui consiste à ouvrir des crédits à brève échéance aux petits cultivateurs et aux ouvriers de la province de Québec. Les caisses populaires ont vu le jour en 1900, lorsque feu Alphonse Desjardins fonda la Caisse Populaire de Lévis. M. Desjardins adopta pour principe de ne consentir des prêts qu'à des membres choisis, dans une circonscription restreinte et pour un but nettement déterminé; de limiter la responsabilité des sociétaires dont les actions d'une valeur minime sont payables par versements échelonnés et retirables; enfin, le partage des bénéfices. Ces caisses sont pour la plupart établies dans les régions agricoles. Les prêts sont consentis pour l'achat d'instruments aratoires au comptant, pour augmenter le cheptel, pour réparer les bâtiments, pour aider à traverser une période de dépression, pour l'extinction d'une dette et pour différents autres objets. Quoique qualifiés d'"à court terme", ces prêts sont consentis pour une durée plus longue que les prêts commerciaux, parce que les opérations agricoles s'étendent nécessairement sur des périodes plus longues que celles du commerce. Ils peuvent être consentis pour 12, 15 ou même 24 mois, afin de laisser au cultivateur le temps de vendre ses produits.

On pourra prendre connaissance des détails de cette organisation dans l'Annuaire du Québec. Des renseignements complets sur le fonctionnement de chaque caisse particulière, y compris des items tels que le nombre d'actionnaires et de déposants, le taux de l'intérêt, les prêts consentis et les bénéfices réalisés, une classification suivant l'importance des prêts, les recettes et les dépenses et un résumé des opérations principales à compter de la date de fondation jusqu'à 1938 sont publiés dans le rapport intitulé "Les Caisses Populaires coopératives et les Sociétés Agricoles coopératives".